

République Française
—
Département de la Marne
—
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne
—

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Le 21 octobre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 15 octobre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice 44
- présents 34
- représentés ou ayant donné pouvoir 4
- votants 38

- ont voté pour 38
- ont voté contre 0
- se sont abstenus 0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, William MATHIEU, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Carole CHOSROES (excusée), Marc DEFORGE, Jean-Christophe MANGEART, Jean-Marie ROSSIGNON, Murielle STEPHAN (excusée).

DÉLIBÉRATION
N° 1092-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Décision modificative
Budget annexe Eau en Régie

Le conseil nomme Michel ADNET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 998-2021 du 15 avril 2021 de vote du budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau en régie ;

Considérant que le montant des travaux de la rue du Général de Gaulle à Pogny est plus élevé que prévu ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une décision modificative afin de prendre en compte cette dépense supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE de modifier le budget annexe de l'eau en régie 2021 et d'inscrire :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
13-1314	38 630,00 €	13-1311	5 320,00 €

Réduction du suréquilibre d'investissement

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.11.04 11:27:43 +0100
Ref:20211104_095602_1-1-O
Signature numérique
le Président